

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°60/2021****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU  
DEPARTEMENT POUR LA FETE AGRICOLE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	23
Excusés :	4
Pouvoirs :	3
Votants :	26

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Stéphane GARAVAGNO, Sandrine BRUNET.

**PROCURATIONS** : Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Eric ROMAN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emilie GAGLIOLO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine Fête Agricole instaurée depuis plus de 30 ans doit avoir lieu le dimanche 17 avril 2022 si les conditions sanitaires le permettent.

Comme à l'accoutumée, une cinquantaine de producteurs, artisans ou artistes exposeront sur le site :

Exposition et vente des produits du terroir : légumes, vins, huiles, pâtes d'olive, miel, fromages, volailles, pois chiches, huile de colza, huile de cameline ...

Exposition et vente de produits dérivés des produits de la ferme : confitures, socca,

Vente de fougassettes, spécialité de Grasse

Vente de produits artisanaux : dentelles, linge brodé, ...

Vente d'objets en bois d'Olivier par producteurs...

Démonstration de traite d'une vache et fabrication de beurre ;

Démonstration de traite d'une chèvre avec dégustation du lait, fabrication de glaces artisanales à partir du lait de chèvre, fabrication de savons à partir de lait d'ânesse...

Animations l'après-midi ;

Etc ...

Le plan de financement s'établit comme suit :

**DEPENSES**

Location du chapiteau	4.000 €
Animations de l'après-midi	2.000 €
Animation sonore pour la journée	600 €
La Chèvrerie du Bois d'Amont	400 €
Divers (décorations fleurs apéritif...)	1.200 €
<b>Total</b>	<b>8.200 €</b>

RECETTES

Département	4.000 €
Commune	4.200 €
Total	8.200 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le principe de la Fête Agricole 2022 ;

**APPROUVE** le plan de financement établi ci-dessus ;

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département la plus large possible, si possible à hauteur de 4.000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

*Adopté à l'unanimité*

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le - 6 OCT. 2021  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le - 6 OCT. 2021

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

